

nancement des dépenses, c'est pour ainsi dire un axiome que l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne. En d'autres termes, par le passé chacun cherchait trop à rejeter la responsabilité sur les autres; on ne songeait pas assez à unir les efforts de tous en vue d'une gestion sévère, et conçue selon les méthodes commerciales, des millions de dollars que nous devons malheureusement consacrer chaque mois aux secours sous une forme ou une autre. Que les fonds viennent du gouvernement fédéral, des provinces ou des municipalités, ils ne proviennent que d'une source: le gousset du contribuable.

Qu'on ne prenne pas mes paroles pour une critique du gouvernement précédent ou du chef actuel de l'opposition. En effet, les provinces, les municipalités et, jusqu'à un certain point, le gouvernement fédéral se sont tous exposés à des reproches, involontairement peut-être, au sujet de l'état de choses existant jusqu'ici. Un citoyen de Mars, examinant ce qui s'est fait au Canada depuis trois ans quant au chômage et aux secours, songerait à ces mots de lord Chesterfield à son fils: "Mon fils, tu seras surpris de la somme d'ignorance avec laquelle on gouverne le monde". Le plan esquissé dans le discours du trône, à propos de cette question si importante, tend à mettre fin au défaut de collaboration. On créera une commission nationale bien représentative, assistée d'un comité consultatif où les divers éléments seront représentés. Comme moi sans doute, chacun espère qu'avec l'aide de nos honorables vis-à-vis, la commission et le comité seront bien représentatifs en effet et qu'ils obtiendront des résultats remarquables.

Le transfert des camps pour les célibataires sans travail et sans foyer de l'autorité du département de la Défense nationale à celle du département du Travail est une réforme qui a peut-être trop tardé. L'an dernier, j'ai visité quelques-uns de ces camps, et tout honorable membre qui s'est donné la peine de les visiter reconnaîtra forcément la nécessité de certains changements.

En outre, on relève dans le discours du trône l'énoncé des grandes lignes des modifications proposées à la Loi sur la Banque du Canada. Les réformes annoncées dans le discours du trône ne constituent pas une nouveauté pour le peuple canadien. Avant de prendre les rênes du pouvoir et en sa qualité de chef du parti libéral, le premier ministre a dit sans ambages que son parti ne pouvait accepter telle quelle la Loi sur la Banque du Canada. On a exposé au long au peuple la raison pour laquelle cette question divisait nettement les principaux partis, au cours de la dernière campagne. Le projet de loi est conforme au programme énoncé et exigé, afin

que le contrôle du crédit et l'émission de la monnaie relèvent d'une banque centrale dans laquelle l'Etat, à titre de propriétaire, aura l'intérêt prépondérant et sur laquelle il exercera un contrôle effectif. Le discours du trône annonce une modification de la loi concernant les Chemins de fer nationaux de nature à pouvoir engager la responsabilité du Gouvernement en fonctions envers la Chambre, et à assurer au Parlement un meilleur contrôle sur une entreprise publique qui représente un placement si considérable de l'Etat, et dont la gestion financière est devenu un problème capital. L'amendement projeté pose un grave problème d'administration. La question des emplois et le problème du National-Canadien s'enchaînent jusqu'à un certain point. Le régime administratif en vigueur diminue grandement l'autorité du Gouvernement et sa responsabilité envers le Parlement, en ce qui regarde notre grand réseau. La proposition prévoit le rétablissement marqué de l'une et l'autre. A cause du peu de temps dont je dispose, je ne puis m'étendre davantage sur cet important problème.

Puis, il y a le projet de créer des secrétaires parlementaires, et j'espère qu'il obtiendra l'approbation de tous les honorable membres de la Chambre. L'institution existe dans le modèle des parlements et tous les hommes d'Etat anglais l'approuvent, abstraction faite de leur parti. Elle devrait avoir pour effet de former à la Chambre un corps d'hommes mieux en état de remplir des fonctions ministérielles, grâce à l'expérience qu'ils acquerront comme secrétaires parlementaires. Le très honorable chef de l'opposition (M. Bennett) et quelques-uns des collègues à ses côtés m'accorderont, je pense, que ce sera un soulagement pour les ministres en fonctions qui pourront, sans inconvénient et sans que leur travail en souffre, déléguer aux secrétaires le règlement de certains détails absorbants de leur tâche. Je dis à la Chambre que la réforme administrative précitée sera à l'avantage du Canada, à tous les points de vue.

Permettez-moi d'implorer l'indulgence de l'Assemblée pour les lacunes de mon exposé de l'importante motion. J'ajouterai que le Gouvernement, et nous qui l'appuyons, forts de la grande majorité que nous avons, endossons avec cet avantage une très grande responsabilité, celle de ne point abuser de la puissance que nous possédons et de n'accorder notre appui qu'aux mesures qui nous paraîtront favoriser le peuple canadien en général.

Je termine, mais je voudrais avant de prendre mon siège citer deux vers du cher poète anglais qui vient de mourir, Rudyard Kipling, et la Chambre me permettra sans doute de rendre hommage à sa mémoire. Ces vers sont tirés de son poème "If", et ils seront un aver-